

juin 1972
TOURTE (Rene)

RT/ST
I.R.A.T./Sénégal

LES UNITES EXPERIMENTALES :
RECHERCHE OU DEVELOPPEMENT ?

par R. TOURTE

Rappels

Objet

Proposer des systèmes de production intensifs adaptés aux conditions physiques et techniques et aux structures et contraintes socio économiques du monde rural.

Dimension

Zones d'intervention correspondant à l'emprise de coopératives, bases logistiques du développement rural au Sénégal :

5.000 hectares
200 "exploitations"
2.000 habitants

Démarche

A l'heure de la "démarche-système", l'Unité expérimentale représente un condensé de système intégré de Recherche agronomique dont toutes les étapes y sont représentées :

- recherche analytique, ou disciplinaire, réalisée sur le PAPEM (Point d'Appui de Prévulgarisation et Expérimentation multilocale) de l'UE, relais local des structures de Recherche nationales et régionales
- établissement des systèmes techniques de production (rotations, systèmes d'élevage...)
- étude typologique des structures réelles de production
- modélisation, à partir des deux points précédents, de nouvelles structures socio économiques de production
- tests vraie grandeur
- approche des techniques de diffusion
- évaluation des résultats
- transfert au développement.

Le système est donc complet (intégré) puisqu'il va de l'amont vers l'aval, de la Recherche de base à l'application de la Recherche. Il est, de plus, dynamique car permettant ou provoquant le feed back (ou alimentation en retour) d'aval vers amont et ce d'une quelconque étape vers l'une des étapes précédentes.

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 22573

Cpte : B

Responsabilités de la Recherche

Dans les deux Unités expérimentales du Sine Saloum, l'IRAT assume une double responsabilité :

1 - observation, interprétation ou réflexion et proposition ou orientation, d'une part,

2 - activités opérationnelles ou d'intervention, d'autre part.

La responsabilité 1, même couvrant l'ensemble des étapes précédemment décrites, n'est pratiquement pas ou plus contestée. On peut même dire que le succès de l'expérience amène nombre d'observateurs et de censeurs à l'encourager et la proposer ailleurs.

Par contre, la responsabilité 2, qui est de développement, n'est pas unanimement reconnue comme devant échoir à la Recherche, qui est ainsi alourdie de tâches de gestion et de réalisation, qui ne lui sont pas familières, et se trouve, en même temps, juge et partie.

Il y a lieu d'examiner très honnêtement et de façon aussi complète que possible, ce deuxième point qui ne manquera pas d'être soulevé très souvent avec, il faut bien le dire, un certain nombre de raisons valables.

x
x x

En faveur de la responsabilité au Développement on peut citer :

- meilleure expérience du milieu rural des organismes de développement, disposant, en outre, d'un appareil d'intervention spécialement formé,

- risque de dispersion des moyens de la Recherche au profit d'opérations coûteuses, car à dimension nécessairement importante bien que toujours insuffisante, donc au détriment des activités jugées généralement plus orthodoxes de la recherche analytique ou thématique en stations et des tâches d'exploitation et d'interprétation des données recueillies

- danger pour le chercheur engagé de juger partialement de son action et de perdre son indépendance

- risque de rupture dans la transmission du message à la limite des Unités dont l'enseignement ne peut pas être directement extrapolé. Ce risque serait évidemment très réduit si le Développement assumait la responsabilité des UE et de l'environnement (il persisterait cependant à l'amont).

x
x x

En faveur de la responsabilité de la Recherche, on retiendra :

- la proposition d'une technologie avancée par rapport à celle vulgarisée par l'appareil de développement.

- l'accroissement consécutif du risque que la présence du chercheur tendra à réduire à des proportions raisonnables par corrections de tir rapides et parfois profondes, le chercheur en ayant directement l'initiative

- le caractère primordial des recherches en Economie rurale, notamment d'adaptation des structures d'exploitation au progrès technologique, dont les Unités expérimentales constituent le support par excellence.

- la prise de conscience totale par le chercheur des problèmes du milieu, ce qui lui permet de mieux comprendre son collègue développeur

- l'intervention pluridisciplinaire indispensable, rendue beaucoup plus facile pour l'organisme ayant les chercheurs "en réserve", ou des liaisons permanentes avec les autres organismes de recherche s'il ne dispose pas des spécialistes demandées.

x
x x

De ces deux énumérations il est bien difficile de tirer une conclusion, sans faire appel à l'expérience, et précisément des Unités expérimentales, où il est apparu que :

- l'unité de décision était indispensable, déjà dans le cadre même de la Recherche, a fortiori entre Recherche et Développement : une opération bicéphale, pouvant même entraîner la multiplication des interlocuteurs proposés au paysan, n'est pas concevable ni réaliste.

- les tâches de Recherche dominaient les tâches de Développement (75-25% environ), les deuxièmes créant le mouvement que les premières observent

- les chercheurs, qui sont également des techniciens, sont capables d'expérience du milieu, si l'on sait les choisir

- le développement peut être associé à l'opération par détachement d'agents (chefs d'Unités, par exemple) et conseils. Il est cependant indéniable qu'il doit assurer l'environnement de l'opération pour éviter l'effet d'oasis (c'était cette préoccupation qui avait fait proposer les Unités pilotes et de développement, confiées au Développement, qui devaient fournir le fruit dont l'Unité expérimentale était le noyau)

- l'esprit critique du chercheur, grâce notamment au jeu de la confrontation, voire la contestation, interdisciplinaire, pouvait redresser des biais dus à son engagement

- le chercheur appelait lui même, constamment et fortement, la sanction du développeur et ce sur un terrain beaucoup plus familier à ce dernier que la parcelle de station, donc dans un langage commun

- quant au risque de dispersion des moyens de la Recherche il est certain, mais dans la mesure où l'on considère la séquence Recherche-Développement comme un tout nécessaire à la réalisation d'une politique, on ne voit pas les raisons pour lesquelles une affectation à la Recherche des moyens nécessaires à une opération du type Unités expérimentales pourrait accroître les charges du Développement et, de ce fait, pourquoi on ne la lui consentirait pas, si elle sait en faire bon usage.

x
x x

Les Unités expérimentales sont donc une opération essentiellement créée pour la Recherche et il nous semble logique et réaliste de la faire mener par la Recherche.

C'est évident la conclusion à laquelle on pouvait s'attendre de la part d'un chercheur, mais le débat reste ouvert./-

CNRA Bamboey, le 7 Juin 1972